



MUNICIPALITÉ DE ROQUEMAURE

AVIS PUBLIC ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 210 RÈGLEMENT DE TAXATION 2023

Est par la présente donné aux contribuables de la susdite municipalité à l'effet que le Conseil municipal adoptera le règlement no 2010 : règlement de taxation 2023, lors de la prochaine séance, prévue mardi 7 février 2023, à vingt heures (20h00), à la salle du conseil municipal du 15 rue Raymond Est à Roquemaure.

DONNÉ À Roquemaure, ce 10^e jour de janvier 2023.

France Pelletier
Directrice générale/ greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, France Pelletier, directrice générale greffière-trésorière de la municipalité de Roquemaure, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public ci annexé, en deux copies, aux endroits désignés par le conseil.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 10^e jour de janvier 2023.

France Pelletier
Directrice générale/ greffière-trésorière